

Le 26 janvier 2010, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BOURDIN, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil en exercice sauf Madame Marielle BONNIN.
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DUBOZ

- **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

- Risque de non paiement de la facture d'eau de la scierie Barrand suite à son redressement judiciaire (347 m3). Une facturation pour le privé est à envisager (forfait ménage de 150 m3).
- Concernant la procédure de protection des captages, 3 bureaux d'étude ont été sollicités : ils ont jusqu'au 19 février pour envoyer leurs offres. Par la suite, la commune procédera à l'ouverture des plis en présence de Monsieur PARIDIOT du Conseil général qui nous assiste sur ce dossier.
- Concernant l'eau prélevée sur la commune d'Hauterive, et après concertation avec les services compétents dans ce domaine, il nous a été indiqué que c'est la commune qui exploite l'eau qui en devient propriétaire ; de fait, c'est la commune de Montbenoit qui historiquement a investi dans ces captages, les entretiens à ces frais, ainsi que le réseau de distribution et supporte le coût des analyses. La commune se trouvant dans ce cas, elle ne peut acheter cette eau. Une rencontre avec la commune d'Hauterive est envisagée.
- Suite à l'information à la population sur l'état de l'eau du village bas, plusieurs habitants de la commune se sont manifestés pour exprimer leur inquiétude quant à la salubrité de l'eau distribuée et pour demander des explications (bouteilles d'eau mises à disposition par la Mairie, accord pour que ces personnes viennent se « ravitailler » à la Mairie selon leur besoin). Les démarches sont engagées afin de retrouver rapidement une eau satisfaisante, aussi les services de la DDASS surveillent de près l'eau distribuée par la commune. Nous ne manquerons pas de vous informer dès que les analyses seront satisfaisantes.

Le projet de la commune est de nettoyer le réservoir au printemps en collaboration avec le syndicat des eaux de Dommartin à qui une demande sera faite.

- Suite à l'abattage des arbres situés vers le réservoir d'eau, 8 stères environ sont à vendre avec nettoyage de la parcelle. La vente se fera par soumission cachetée.
- Concernant l'assainissement communal, la phase 3 reste à terminer par l'entreprise ISABEY.
- Délibération est prise concernant le taux de la redevance « Lutte contre la pollution » perçue par l'Agence de l'Eau - pour 2010 : 0,114 "/m3.

- **LOCATION APPARTEMENTS MAIRIE :**

- Un premier appartement est à louer et un deuxième sera libéré fin 02/2010 avec reprise par un locataire en Avril.
- Concernant le local commercial, la commune souhaite le louer 300 " par mois hors charges.

- **PROJET SYDED :**

- M. Gilles MAGNIN-FEYSOT explique au conseil municipal les projets du SYDED, à savoir d'une part la modification du régime d'électrification du département du Doubs et d'autre part de centralisation de la perception de la taxe communale sur l'électricité (TLE). Nous resterons vigilants quant à l'évolution de ce dossier qui est pour le moment en l'état de réflexion.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

- Concernant l'entretien de l'éclairage public, la commune donne son accord pour renouveler le contrat avec la société NACELLE SERVICES.

Délibération est prise pour le transfert de différentes propriétés afférentes à la voirie concernant le lotissement Bief de la Charmotte.

Cependant, la route doit être reprise pour réparation (purge). Lecture est faite du courrier de la SARL BOUCARD.

- Des travaux de rétrécissement de la chaussée sont envisagés en face du cimetière pour faire ralentir les voitures.

- Des panneaux sont à changer, à redresser et à enlever au lotissement Bief de la Charmotte. L'employé communal effectuera les travaux au printemps.

- Projet d'achat d'une photocopieuse en remplacement de l'ancienne. L'option location est intéressante. Le conseil est favorable.

- Le Maire demande l'accord du conseil pour accepter la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : le conseil approuve.

- Décision du conseil municipal de demander à une société d'effectuer le nettoyage des communs donnant accès aux appartements des locataires, car malgré des relances auprès de ceux-ci, l'entretien n'est pas effectué régulièrement.

- Demande d'un arrêt de bus au lotissement Bief de la Charmotte mais le problème de redémarrage du bus en hiver pose problème. Il faut plutôt envisager une sécurisation pour accéder à l'abribus situé en haut (aménagement piétonnier éventuellement).

- Affaire Barrant : lecture d'une lettre des époux Barrant à M. le Sous-préfet et de la réponse de ce dernier à leur rencontre.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
F. BOURDIN